

Privilège—M. Huntington

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Je serai bref, madame le Président, mais j'aimerais revenir sur deux ou trois points qui ont été soulevés par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Il a fait observer que les réunions à huis clos et l'accès des députés à ces réunions sont une question de politesse et non de privilège. Cette observation va au cœur du problème. Nous disons que c'est à cause de leurs privilèges que les députés à la Chambre devraient faire l'objet des mêmes égards que les journalistes. Le président du Conseil du Trésor comprend sûrement cela.

J'estime qu'on devrait suivre l'avis du président du Conseil du Trésor, selon qui cette question devrait être étudiée par le comité permanent des privilèges et élections. La question fondamentale est de savoir si les députés ont le droit de s'attendre aux mêmes égards que les journalistes en ce qui touche à l'accès à l'information et aux documents officiels. Ou bien, comme l'a dit un député du Nouveau Parti démocratique, faudrait-il être élus à la tribune des journalistes pour avoir accès à l'information du gouvernement?

Voilà la question fondamentale qui devrait être examinée par ce comité. Il est absurde de prétendre que les journalistes jouissent de privilèges qui sont refusés aux élus de la population du Canada.

Le président du Conseil du Trésor a fait état de certaines coutumes. Certes, on a adopté certaines pratiques dans le passé—pratiques budgétaires et autres qui ont été examinées tout récemment au cours de l'enquête de la Commission Lambert sur le contrôle et l'imputabilité du gouvernement à l'égard des dépenses publiques. La Commission Lambert, dont toutes les recommandations ont été approuvées par le parti libéral et notre parti, a jugé qu'avant tout il était absolument essentiel d'aborder de façon claire et honnête la question des dépenses gouvernementales et qu'il fallait absolument les étudier au grand jour. Je ne pense pas faire preuve d'esprit de parti en disant que si l'on a pris l'habitude de communiquer des renseignements à la presse, à huis clos, sans inviter les députés de l'opposition, c'est parce qu'il est ainsi plus facile aux serviteurs de l'État de donner une bonne image de leur ministre et du gouvernement. Ils peuvent présenter leur point de vue aux media à l'abri des critiques de l'opposition, ce qui leur permet de faire publier des articles qui peuvent être à l'avantage du gouvernement. Cela contredit de façon flagrante la recommandation de la Commission Lambert qui dit que, pour limiter les dépenses gouvernementales, il faut faire preuve de franchise et d'honnêteté afin que le public sache vraiment ce qui se passe, et c'est seulement s'il le sait que l'on pourra limiter les dépenses publiques.

● (1520)

Pour ces deux excellentes raisons, je recommande vivement à la présidence et il faut, je pense, que cette dernière tienne compte du rôle des députés vis-à-vis des media, que l'on accepte la recommandation du président du Conseil du Trésor. Il faudrait renvoyer cette question au comité permanent des privilèges et des élections afin que l'on procède d'une façon plus conforme aux recommandations de la Commission Lam-

bert, et je dirais même plus conforme à la loi sur la liberté de l'information que le comité étudie actuellement, afin que les députés de la Chambre des communes ne se retrouvent pas en situation d'infériorité par rapport à la presse.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je partage les inquiétudes du député qui a soulevé cette question de privilège. Avant qu'il ne porte cette question à mon attention, j'ignorais tout de ces séances d'information à huis clos. Je n'ai pas encore vu les prévisions budgétaires qui doivent être déposées à la Chambre. Le député qui a soulevé la question de privilège, le président du Conseil du Trésor et moi-même avons déjeuné ensemble aujourd'hui, il y a deux heures environ, et on nous a alors remis une documentation à l'intention de la presse qui devait nous aider à préparer des réponses intelligentes pour le dépôt des prévisions budgétaires.

Il n'y a peut-être pas matière à privilège, comme le signale le président du Conseil du Trésor, mais si l'on a voulu faire cette courtoisie à la presse, on aurait pu en faire au moins autant pour les députés, pour leur permettre de répondre intelligemment à la Chambre. Je suis sûr que si l'on a invité les journalistes parlementaires à huis clos, c'est pour qu'ils puissent répondre intelligemment eux aussi aux organes d'information et aux Canadiens en général. En ma qualité de critique du Conseil du Trésor pour le Nouveau parti démocratique, j'estime devoir jouir du même droit, ce qui me permettra de lire ce document très compliqué et de donner une réponse juste à la Chambre des communes. En outre, les media pourraient ensuite communiquer mon point de vue sur le document. A titre de critique pour mon parti, je m'estime d'une certaine façon offensé qu'on ne m'ait pas dit qu'il y aurait ce matin une réunion à huis clos destinée à la presse, et portant sur le dépôt des prévisions budgétaires à la Chambre. Par conséquent, madame le Président, je vous demande d'étudier très sérieusement la question que j'ai soulevée.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je souscris à la question de privilège soulevée par mon collègue. Si vous jugez qu'à prime abord il y a matière à privilège, j'appuierai la motion qu'il a présentée. On ne m'a pas interdit l'entrée à cette réunion en même temps qu'à mon collègue, mais je me suis bien rendu à la pièce 200, dans le bloc de l'Ouest, à 1 h 45 de l'après-midi, croyant pouvoir au moins obtenir quelques détails sur les prévisions budgétaires que le gouvernement compte déposer. M. Gerald Simoneau, du Conseil du Trésor, m'a accueilli à la porte. Il a déclaré que je n'avais pas le droit de voir ces prévisions et qu'elles étaient destinées uniquement à la presse.

Des voix: C'est honteux!

M. Stevens: Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a été très clair quand il a dit que la réunion avait été organisée à l'intention de la presse simplement à titre de faveur. Le ministre, et je le présume, le gouvernement aiment bien faire des complaisances à la presse, mais non pas aux députés.